



La nouvelle réglementation drone européenne  
entre en vigueur au 31 décembre 2020.  
Dans quelle catégorie allez-vous voler ?  
Quels drones pourrez-vous utiliser ?  
Devez-vous vous former ?

## CATÉGORIE OUVERTE

- Minimum 14 ans
- Vol à faible risque
- En vue et de jour uniquement
- Hauteur max de 120m
- Survol des tiers ok en A1, sauf pour les rassemblements de personne
- Hors zones réglementées (agglomérations, sites militaires, aérodromes etc...)
- Vol en agglomération en espace privé autorisé
- Pas de MAP
- Drones inférieurs à 25kg (Classes C0 à C4)
- 3 sous-catégories : A1, A2, A3

Aucune autorisation n'est nécessaire pour voler car vous êtes hors zones réglementées et ce partout en Europe !

MAIS vous devez respecter les instructions de vol de la sous-catégorie concernée !

Concerne le loisir et le pro.

### Équivalents A1, A2, A3

#### Équivalent A1 : vol au-dessus ou très proche de tiers

- Drone de moins de 500g
- Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Formation et QCM en ligne AT obligatoires (recommandés pour drone de -250g)

#### Équivalent A2 : tiers à proximité

- Drone de moins de 2kg
- Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires sauf si la zone l'exige
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Etre télépilote certifié CATT

#### Équivalent A3 : vol loin de tiers, min 150m des zones résidentielles, commerciales, industrielles, récréatives...

- Drone de moins de 25kg
- Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires sauf si la zone l'exige
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Formation et QCM en ligne AT

\*AT : Alpha Tango

\*CATT : Certificat d'Aptitude Théorique Télépilote

**Drone non classé + télépilote diplômé**  
CATT = équivalents A1, A2, A3.  
**Drone non classé ou télépilote sans**  
CATT = équivalents A1 et A3.

### A1, A2, A3

#### A1 : vol au-dessus ou très proche de tiers

- Drone de classe C0 ou C1
- Survol toléré avec un drone de classe C0, ou un drone sans classe de -250g et/ou avec une vitesse de -19m/s, ou un drone mis sur le marché avant le 1er juillet 2022
- Identification directe à distance et géovigilance obligatoires pour C1
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Formation et QCM en ligne AT obligatoires avec C1, recommandés avec C0

#### A2 : tiers à proximité

- Drone de classe C2
- Vol jusqu'à 30m des tiers, ou 5m si basse vitesse enclenchée
- Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Autoformation pratique + examen en centre DGAC ou CATT obligatoires

#### A3 : vol loin de tiers

- 150 m de distance minimum des zones résidentielles, commerciales, industrielles, récréatives...
- Drone de classe C2, C3 ou C4; drone construit à titre privé et utilisé par son constructeur inférieur à 25kg; ou drone mis sur le marché avant 1er juillet 2022
- Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires sauf si la zone l'exige
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Formation et QCM en ligne AT

**Drone classé; ou drone non classé de -250g en A1 seulement; ou drone non classé de +250g en A3.**  
**Pas de A2 avec un drone non classé.**

CE

DRONES

En plus du traditionnel marquage CE, les drones seront marqués par l'une de ces classes.

Certains fabricants pourraient décider de mettre à jour des modèles existants pour qu'ils soient conformes à ces nouvelles normes.

Ne s'applique pas aux jouets.

0

- Moins de 250g
- A1
- Formation et QCM en ligne AT recommandés

1

- Moins de 900g ou 800 joules
- A1
- Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
- Formation et QCM en ligne AT obligatoires

2

- Moins de 4kg
- A2 & A3
- Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
- Mode basse vitesse optionnel 3m/s
- Formation et QCM en ligne AT obligatoires



À partir du 31 décembre 2020, tous les propriétaires de drone seront considérés comme des exploitants et devront s'enregistrer en tant que tel sur AT dès octobre !

2 DEC 2021

2 DEC 2023

31 DEC 2020

1 JANV 2023

## CATÉGORIE SPÉCIFIQUE

S1, S2, S3  
max 120m

S1, S2, S3 et  
STS-01, STS-02  
max 120m

STS-01, STS-02  
max 120m  
Transformer son  
MAP en MANEX

- Vol à risque modéré : zone peuplée, aérodromes, autres contraintes...
- En vue ou hors vue
- Hauteur max de 120m
- Le MAP devient MANEX (Manuel d'Exploitation)
- 16 ans minimum

Concerne la majorité des vols :

télépilotes professionnels dans des zones à contraintes.

Vol selon l'un des 2 scénarii standards européens ou demande d'autorisation d'exploitation ( SORA / PDRA / LUC)

STS-01 :

- Vol en vue
- Drone de classe C5
- 120m hauteur max
- Zone peuplée ou non ≈ S3

STS-02 :

- Vol hors vue à max 1km du télépilote ou 2km si observateurs présents
- Drone de classe C6
- 120m hauteur max
- Zone faible densité population ≈ S2

## FORMATION

Tous les télépilotes diplômés selon les règles nationales (CATT) avant le 1er janvier 2022 obtiendront automatiquement le brevet d'aptitude de pilote à distance qui sera valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Si vous souhaitez devenir télépilote après le 1er janvier 2022, vous devrez passer :

La formation et le QCM en ligne sur AT.

Obtenir au min 75% de bonnes réponses (valable 5 ans).

=> **Vol en A1 et A3 seulement.**

+ une autoformation pratique

+ un examen en centre DGAC

=> brevet d'aptitude de pilote à distance valable 5 ans.

=> **Vol en A1, A2, A3 et en spécifique.**

Le QCM AT, de 40 questions, et l'examen en centre DGAC seront mis à jour et ré-organisés début 2021.

Enfin, l'autoformation pratique s'officialise sous la forme d'une déclaration sur l'honneur.

Et le S4 ?

Vous faisiez déjà du S4 ? Alors vous pouvez obtenir une dérogation pour voler en S4 jusqu'au 31 décembre 2021.

Au delà, passage en régime d'autorisation d'exploitation ( SORA / PDRA / LUC )

3

- Moins de 25kg
- A3
- Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
- Formation et QCM en ligne AT obligatoires

4

- Moins de 25kg
- A3
- Aéromodèles "prêts à voler" produits industriellement
- Formation et QCM en ligne AT obligatoires

5

6

- STS-01 & STS-02
- Règles à paraître

Suivez les évolutions de la réglementation sur nos réseaux sociaux ou via notre newsletter. N'hésitez pas à contacter Clearance pour toutes questions ! À bientôt !